

DÉPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Convention servitude ENEDIS / Zone du Goutier

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 15 septembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux et le quinze septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. FAUGE. FRANCONY. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. VEUILLET. WADOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS CHAON (Pouvoir P. ROULAND). CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPERCHY (Pouvoir B. ALLARD). GENTIL (Pouvoir S. FRANCONY). PERRIAT (Pouvoir A. FAUGE). RUBIER (Pouvoir T. ILBERT). TOUIHRAT (Pouvoir P. ZUCCHERO). VANBERLVIET (Pouvoir BOIS). WROBEL (Pouvoir C. TAVEL).

Président,

Présente à l'assemblée la convention de servitudes régularisée entre la société ENEDIS et le Président de la Communauté de communes du Lac d'Aiguebelette le 2 juillet 2021 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle A3028 appartenant à la CCLA et située Pré Votie - Commune de NANCES ;

Explique que :

- cette convention prévoit une réitération par acte notarié et que pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Président par procuration de ce dernier (ci-après « Mandant ») au profit de tout collaborateur de l'office de maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 rue de Vignières (Ci-après « Mandataire »), à l'effet de :
 - **Signer** tout acte contenant une convention de servitude et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publiques d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toutes les parcelles lui appartenant,
 - **Faire** toutes déclarations,
 - **Passer** et signer tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.
- Le Mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du Mandant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

AUTORISE le Président à signer l'actes notarié constituant ces droits et tous les autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

